**Mesdames les Présidentes,**
**Messieurs les Présidents,**

A Marseille, le 12 janvier 2021

# MODIFICATION DU FORMAT DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE D'HIVER DU DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La convocation pour les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire d'hiver du District de Provence de Football vous a été adressée le jeudi 31 décembre 2020.

Ce document indiquait que lesdites Assemblées se dérouleraient le samedi 16 janvier 2021 à 10h au siège du District de Provence et qu'en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et des prochaines directives gouvernementales, il pourra être procédé à une modification du format de l'Assemblée Générale (par voie dématérialisée).

A la suite des dernières annonces gouvernementales, la tenue de ces Assemblées d'hiver ne pourra avoir lieu en présentiel.

Par conséquent, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de la Covid-19, prorogés par le décret n° 2020-925 du 29 juillet, les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire d'hiver du District de Provence de Football se dérouleront par **voie dématérialisée**, le même jour, au même horaire, à savoir le **samedi 16 janvier 2021 à 10 heures.**

A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation ou nous retourner l'attestation de pouvoir dûment remplie (*), avant le vendredi 15 janvier 2021 à 12h, à l'adresse : secretariat@provence.fff.fr.

Un courriel vous sera ensuite envoyé sur la boite mail officielle du club afin de vous donner toutes les informations pour l'accès à l'Assemblée Générale, et notamment :

- le lien et le code d'accès à la plateforme sur laquelle se tiendra l'Assemblée Générale ;
- le code strictement personnel permettant d'émarger et de voter pour votre club ;
- les modalités de connexion.

Nous vous rappelons enfin que le jour des Assemblées Générales :

- vous devez disposer d'une connexion internet ;
- vous êtes priés de vous connecter et d'émarger à partir de 9h15, et au plus tard 15 minutes avant le début des Assemblées Générales.

Pour rappel, vous trouverez à nouveau ci-joint les éléments suivants :

- L'ordre du jour
- Une attestation de pouvoir à remplir en cas d'absence
- Le bilan financier 2019/2020
- Le budget prévisionnel 2020/2021
- Les propositions de modifications aux règlements.

(*) En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix :

- Par un licencié de votre club
- Par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club (dans la limite de cinq clubs y compris le sien).

Nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en nos plus respectueuses salutations.

**Le Président**
**Erick SCHNEIDER**